

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 21/07/2016 - 11:13**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

---

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville d'Aubervilliers

**Correspondant :** M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

**Objet du marché :** Fournitures pour l'entretien et la réfection des installations de chauffage des bâtiments communaux pour les années 2016 à 2019

**Type de marché de fournitures :**

**Catégorie de services**

**Lieu d'exécution et de livraison :** Ville d'Aubervilliers - Différents bâtiments communaux, 93300 Aubervilliers

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet l'acquisition de fournitures pour l'entretien et la réfection des installations de chauffage et de ventilation dans les différents bâtiments communaux pour les années 2016 à 2019.

Les fournitures concernées sont les suivantes:

- Pompes et accessoires marque Salmsen, Grundfos, Wilo, Flygt, Dab ou compatibles ;
- Régulations, vannes, servomoteurs et accessoires Siemens, Satchwell, Honeywell, Kieback et Peter ou compatibles ;
- Vannes, robinetterie, raccords, purgeur d'air en fonte et laiton et accessoires tuyauteries chauffages tous types Socla, Watts, Comap, Danfoss ou compatibles ;
- Radiateurs et accessoires, Finimetal, Acova, Chappée ou compatibles ;
- Disconnecteur hydraulique et accessoires Socla, Watts, Bayard ou compatibles ;
- Thermomètres, manomètres et accessoires Sika, Thermador ou compatibles ;
- Groupes ventilation, extracteurs VMC et accessoires Ciat, Aldes, Vesper ou compatibles ;
- Conduits, clapets, registres et accessoires de ventilations, VMC et accessoires Ciat, Aldes, Vesper ou compatibles ;

Etant entendu que cette liste n'est pas exhaustive.

L'accord-cadre est global, il ne comprend ni lot ni tranche.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le présent accord-cadre est conclu pour une période de un an à compter de sa notification et est renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, deux fois au maximum.

L'accord-cadre est passé à prix unitaires. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base d'une part, du bordereau des prix unitaires et, d'autre part, des devis établis sur la base des tarifs publics remisés pour les fournitures hors bordereau.

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes,

conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics pris sur le fondement de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 :

Montant mini : pas de mini Montant maxi : 15 000euro(s) H.T

Le montant maximum annuel fixé à l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

**Prestations divisées en lots :** non

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret no2013-269 du 29 mars 2013.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés**

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Autres renseignements demandés :**

- Le contenu et les modalités de la réponse attendue des candidats au moment du dépôt sont indiqués en détail à l'article IV.1 et IV.2 du règlement de consultation (R.C).

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix, au vu des prix du bordereau des prix unitaires (B.P.U) (60 %)
- Les délais de livraison, au vu des délais de livraison proposés par chaque candidat (20 %)
- La note environnementale, au vu de la note environnementale tel qu'il est indiqué à l'article 4.3 du R.C (20 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 31 août 2016 à 16 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DBMT 13-16

**Renseignements complémentaires :** Le présent accord-cadre est passé selon le dispositif Marché Public

## Simplifié (MPS)

### Définition du MPS :

Le dispositif national MPS permet aux TPE et aux PME de répondre aux marchés publics de façon simplifiée, avec son seul numéro SIRET. Il permet la mise à disposition automatisée d'informations, conformément au décret relatif aux mesures de simplification applicables aux marchés publics ne permettant pas aux acheteurs publics de réclamer aux entreprises candidates, des documents accessibles gratuitement en ligne. Les acheteurs publics ne sont plus tenus de demander des documents qu'ils auraient déjà obtenus dans le cadre d'une précédente procédure d'attribution de marchés publics, à condition qu'ils soient encore valables.

### But du MPS :

Le dispositif MPS est adapté pour aller vers le « tout dématérialisation », à savoir uniquement des réponses électroniques sans signature exigée lors du dépôt.

### Utilisation du MPS :

L'utilisation du dispositif MPS est préférable mais pas obligatoire dans le cadre de la présente consultation. Elle est possible en :

\* Complétant le formulaire en ligne de candidature MPS. Le formulaire MPS est pré-rempli grâce au numéro SIRET, il est modifiable et comprend :

- une reprise des données d'identité, de capacités connus de l'administration ;
- les déclarations de conformité générant des requêtes automatisées vers les administrations ;
- les engagements sur l'honneur réglementaires ;
- la déclaration du groupement d'entreprise (co-traitance).

SOURCES: INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, DILA, SAE

\* Envoyant électroniquement votre offre technique et financière et les éventuels compléments de candidatures demandés à l'article 4.2 1° du RC.

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 8.1 et 8.2 du RC.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf détail à l'article 4.3 du RC) :

- L'Acte d'Engagement (A.E),
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U),
- Le tableau des rabais par fabricants,
- Le tableau des délais de livraison,
- La note environnementale,
- Un RIB.

L'absence ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Par ailleurs, le décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014 dispense le candidat de transmettre les documents de la candidature demandés s'il sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit. Dans ce cas le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage. Un coffre-fort par entreprise est ouvert sur la plateforme Maximilien.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier sera adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans ledit courrier
- Une audition sera programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du RC et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

\* Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig, (au niveau du 206 rue de Paris) 93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

\* Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 21 juillet 2016

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Correspondant : M. Simon-Pierre KUZAR , Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 56 96, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Correspondant : M. Ahmed MATAICH , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 56 96, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Correspondant : Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 56 96, télécopieur : 01 48 39 51 85, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Correspondant : Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 56 96, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** Les offres seront présentées, au choix du candidat :  
- soit par voie électronique,  
- soit sous pli cacheté.  
Les modalités du dépôt sont indiquées aux articles 5.1 et 5.2 du R.C.

**Informations complémentaires :**

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents :** Le DCE est gratuit

## **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3006545**

### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Marchés Online** Publication intégrale

**Département :** 93 - Seine-Saint-Denis